

En Tunisie, le débat sur l'égalité entre hommes et femmes en matière d'héritage s'installe

Deux mille personnes ont manifesté samedi 10 mars à Tunis pour réclamer la fin de l'« injustice » imposant l'inégalité successorale entre hommes et femmes.

Par Frédéric Bobin (*/journaliste/frederic-bobin/*) (Tunis, correspondant)

LE MONDE Le 10.03.2018 à 20h36 • Mis à jour le 11.03.2018 à 06h40



Marche pour l'égalité entre les hommes et les femmes, à Tunis, le 10 mars. Crédits : ZOUBEIR SOUISSI / REUTERS

« *Egalité !* », « *Egalité !* ». Le slogan est partout, samedi 10 mars, dans le quartier du Bardo à Tunis. « *Egalité* » dans les mots hurlés. « *Egalité* » sur les pancartes brandies. « *Egalité* » dans les esprits et les cœurs d'une foule de Tunisiens – environ 2 000 personnes – marchant pour que cesse la discrimination frappant les femmes en matière d'héritage. « *C'est un événement historique* », se réjouit Emna Ben Miled, psychologue et anthropologue, initiatrice de ce rassemblement.

La Tunisie des droits des femmes a connu des manifestations plus massives que celle-là – notamment lorsque les islamistes d'Ennahda étaient au pouvoir (fin 2011-début 2014) – mais c'est bien la première fois qu'une manifestation était spécifiquement organisée contre l'inégalité successorale, sujet éminemment sensible car inscrit dans d'immémoriales traditions. Selon la loi tunisienne, issue en l'occurrence des préceptes du Coran, la femme n'hérite que de la moitié de la part de l'homme du même degré de parenté.

« *J'ai honte de devoir manifester aujourd'hui contre une telle injustice qui est censée ne plus exister depuis l'indépendance [de 1956]* », tempête Emna Mornagi, une étudiante en écologie, jean, basket et cheveux au vent. Un peu plus loin, Cinda Basly, experte-comptable qui se dit férue d'« *islamologie* », met en garde contre « *les mauvaises interprétations des textes religieux qui oublient les valeurs nobles* ». « *Le bon Dieu, ajoute-t-elle, ne peut aimer que l'équité entre les êtres humains.* » Dans la foule, il y a aussi des hommes, venus témoigner de leur soutien à ce combat-là. Tel Khaled Louhichi, expert pour une organisation internationale. Il apporte toutefois une petite nuance à l'enthousiasme ambiant.

« *Il faut procéder prudemment, par étapes car, en face, les conservateurs sont bien organisés.* »

La dépénalisation de l'homosexualité abordée

Le débat autour de l'inégalité successorale promet de s'installer avec force ces prochains mois sur la scène publique en Tunisie. L'initiative en revient au président de la République, Béji Caïd Essebsi, qui avait annoncé le 13 août 2017 son souhait d'aboutir en Tunisie à « *l'égalité [entre hommes et femmes] dans tous les domaines* ». « *Et toute la question réside dans l'héritage* », avait-il alors

ajouté. A cette fin, il a mis sur pied une « commission de l'égalité et des libertés individuelles » chargée de réfléchir à une réforme de l'arsenal législatif afin d'en éliminer les dispositions attentatoires aux libertés individuelles ou sources de discriminations. « *Il s'agira d'un projet civilisationnel* », explique la présidente de la dite commission, Bochra Belhaj Hmida, avocate féministe et députée affiliée à Nidaa Tounès, le parti du président Essebsi.

CES SUJETS
DEMEURENT
TRÈS SENSIBLES
EN TUNISIE, OÙ LA
FRANGE
ÉCLAIRÉE DE LA
POPULATION DOIT
TOUJOURS
COMPTER SUR UN
ENVIRONNEMENT
MAJORITAIREMENT
CONSERVATEUR

Le rapport de la commission devait être rendu en février mais la perspective d'élections municipales en mai a reporté l'échéance, vraisemblablement en juin. « *On veut un débat serein, loin des pressions électorales* », précise

M^{me} Belhaj Hmida. Si la question de l'héritage est le chantier emblématique de cette commission, celle-ci examinera aussi les inégalités de genre en matière de garde d'enfants ou de droits des époux étrangers. La question de la dépenalisation de l'homosexualité sera également abordée.

Tous ces sujets demeurent très sensibles en Tunisie, où la frange éclairée de la population doit toujours compter sur un environnement majoritairement conservateur. Les esprits toutefois évoluent, à en croire les militants les plus impliqués sur ces combats sociétaux. « *La population tunisienne est davantage prête que les hommes politiques ne veulent l'admettre* », assure Wahid Ferchichi, professeur de droit et président de l'Association tunisienne de défenses des libertés individuelles (Adil).

Le simple fait que la question de l'égalité dans l'héritage, taboue jusqu'il y a quelques années, soit désormais débattue dans la sphère publique est « *une victoire pour les féministes en Tunisie* », applaudit Monia Ben Jemia, présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD). Avant l'initiative du chef de l'Etat Béji Caïd Essebsi, une proposition de loi déposée en 2016 par un député, Mehdi Ben Gharbia – devenu depuis ministre chargé des droits de l'homme et des relations avec les instances constitutionnelles – avait déjà préconisé l'instauration de l'égalité successorale. Le geste avait fait long feu mais la question avait été au moins posée.

Une réforme « révolutionnaire »

La coalition gouvernementale, forgée en 2015 autour des partis Nidaa Tounes (« moderniste ») et Ennahda (« islamiste ») – le premier étant en position dominante – et qui a contribué à dépassionner les grandes querelles idéologiques de l'après-révolution de 2011, crée sûrement un contexte politique favorable à une avancée. Désireux de polir leur image, notamment sur la scène internationale, les dirigeants d'Ennahda affichent une ouverture d'esprit nouvelle, même si une partie du camp « moderniste » continue de douter de la sincérité de leur évolution. « *Si une réforme doit passer, c'est maintenant ou jamais*, affirme M^{me} Ben Jemia. *L'actuel rapport des forces politiques permet une entente entre les deux formations* ». Mais qu'en serait-il en cas de réaligement de la scène politico-électorale ?

DE NOMBREUSES
FAMILLES
INSTITUENT DÉJÀ
L'ÉGALITÉ ENTRE
FRÈRES ET
SŒURS À
TRAVERS DES
DONATIONS
OCTROYÉES DU
VIVANT DES
PARENTS

Aussi M^{me} Belhaj Hmida, personnalité centrale du processus en cours, est-elle résolue à ne pas laisser passer l'occasion. Elle annonce une réforme « *révolutionnaire* », « *aussi importante que le code du statut personnel* ». Ce code, imposé en 1956 au lendemain de l'indépendance par Habib Bourguiba, le « père de la nation », a placé la Tunisie à l'avant-garde du monde arabo-musulman en matière de droits des femmes. Cet arsenal législatif a aboli la polygamie, institué le divorce judiciaire – se substituant à la répudiation –, fixé un âge minimum pour le mariage – 15 ans pour les femmes, devenu plus tard 18 ans – et exigé le consentement des deux époux lors du mariage. Socle de ce qu'on a appelé le « féminisme d'Etat », le code du statut personnel demeure toutefois « *ambivalent* », souligne Sana Ben Achour, professeure de droit et figure du féminisme tunisien. Car il dispose toujours que le père est le « *chef de famille* », demeure hermétique à l'idée de viol conjugal et ne touche pas à l'inégalité

successorale.



Marche pour l'égalité entre les hommes et les femmes en Tunisie, à Tunis, le 10 mars. Crédits : ZOUBEIR SOUISSI / REUTERS

L'évolution sociétale de la Tunisie, où les femmes représentent désormais plus du quart de la population active et contribuent ainsi à la formation du patrimoine familial, rend impératif aux yeux des féministes tunisiennes un ajustement de la loi aux nouvelles réalités. Une partie de la société a d'ailleurs elle-même commencé à prendre les devants sans attendre une réécriture de la loi. De nombreuses familles instituent déjà l'égalité entre frères et sœurs à travers des donations octroyées du vivant des parents, surtout depuis qu'elles font l'objet d'exonérations fiscales.

Une certaine schizophrénie

La Tunisie est-elle à la veille d'un nouveau grand chambardement ? La publication en juin des conclusions du rapport de la commission de M^{me} Belhaj Hmida, dont peu d'éléments ont jusque-là filtré, promet assurément d'être une étape décisive dans le processus de modernisation du pays. Un « code des libertés individuelles » en émergera, ainsi que toute une série de projets de loi dépoussiérant le corpus législatif existant. Le président Essebsi, âgé de 91 ans, par ailleurs contesté pour son attitude ambiguë à l'égard d'une certaine culture autoritaire héritée de l'ancien régime, pourrait marquer l'Histoire en parrainant une telle mutation sur ce dossier des droits des femmes.

« *Il tient à ce projet, ce n'est pas un simple effet d'annonce* », dit de lui M^{me} Belhaj Hmida. Il a d'ailleurs prouvé ses dispositions d'esprit en imposant à l'automne l'abrogation d'une circulaire (datant de 1973) interdisant le mariage d'une Tunisienne musulmane avec un non-musulman.

Le chef de l'Etat a toutefois fixé lui-même les limites de l'exercice dans son fameux discours du 13 août 2017. « *Nous avons une Constitution [stipulant] que l'Etat est civil, avait-il alors déclaré, mais tout le monde sait que notre peuple est musulman (...) et nous ne voulons pas aller dans des réformes qui choqueraient le peuple tunisien.* » Avec une Constitution de 2014 qui proclame tout à la fois que l'Etat garantit « *la liberté de conscience* » et « *protège le sacré* », la Tunisie demeure dans une certaine schizophrénie. Afin de ménager les sensibilités, la commission de M^{me} Belhaj Hmida pourrait ainsi proposer une égalité de principe assortie d'options, une manière d'accommoder les familles qui souhaiteraient perpétuer les traditions. Mais sur la question de l'héritage, M^{me} Belhaj Hmida, est formelle :

« *Même s'il y a des options, on restera dans l'égalité.* »